



Bruxelles, le 10 mai 2017
(OR. fr)

8999/17

SPORT 35

NOTE D'INFORMATION

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Conseil

Objet: Candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024
- *Information de la délégation française*

Les délégations trouveront en annexe une note d'information de la délégation française sur le sujet en rubrique qui a été mis à l'ordre du jour, sous "divers", du prochain Conseil Education, Jeunesse, Culture et Sport des 22 et 23 mai 2017.

Candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024

La France est candidate à l'accueil et à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024.

Suite au retrait de Hambourg, Rome et Budapest, Paris est dorénavant la seule candidature européenne pour 2024.

Le comité de candidature est constitué en groupement d'intérêt public, le GIP « PARIS 2024 », dont la gouvernance associe le mouvement sportif, l'Etat et les principales collectivités territoriales concernées.

Les grands axes fondateurs du projet Paris 2024 sont les suivants :

- 1- Les athlètes au cœur du projet
- 2- Une démarche participative associant toute la population
- 3- Les Jeux comme vecteur d'attractivité, de développement territorial et d'excellence environnementale
- 4- Les Jeux, une opportunité pour placer le sport au cœur de la société.

La candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 a d'ores et déjà donné lieu à la remise de trois dossiers au Comité international olympique (CIO) :

- un premier dossier traitant de la vision et du concept général des Jeux, remis le 17 février 2016 ;
- un deuxième dossier concernant la gouvernance du projet, ainsi que ses aspects juridiques et financiers, remis le 7 octobre 2016 ;
- un troisième dossier traitant de l'impact et de l'héritage des Jeux, remis le 3 février dernier.

Ce grand projet se construit autour de deux budgets distincts : l'un pour l'organisation proprement dite des Jeux ; l'autre pour l'aménagement d'infrastructures durables. Ce dernier budget est fondé sur un principe intangible, sur lequel se fonde la soutenabilité du projet : aucune construction nouvelle ne sera réalisée si elle ne répond pas à un besoin effectif de la population après les Jeux olympiques.

Sont ainsi programmés» :

- des infrastructures rénovées et la construction d'équipements structurants pour l'accueil des épreuves sportives (dont une piscine olympique ainsi que de nombreux équipements sportifs de proximité) ;
- le village olympique et le village des médias, reconvertis en près de 5.000 logements après les Jeux ;
- des aménagements permettant d'améliorer le confort de vie des habitants et leurs déplacements (enfouissement de lignes à très haute tension, échangeurs, passerelles piétonnes, murs anti-bruit, etc.).

Avant la décision finale qui aura lieu à Lima (Pérou) le 13 septembre 2017, lors de la session du Comité International Olympique, la commission d'évaluation désignée par le CIO et présidée par le suisse Patrick BAUMANN, se déplacera du 13 au 16 Mai 2017 en France.

Au-delà des aspects techniques, la candidature de Paris 2024 s'anime de temps forts et d'une présence intensifiée sur la scène sportive internationale.

Enfin, l'Etat, sous l'égide du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et à la suite d'une grande concertation nationale permettant d'associer l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, a construit un vaste programme d'héritage sociétal autour de la candidature. L'Etat français veut que l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques touche l'ensemble du territoire et toutes les catégories de population, indépendamment du déroulement des épreuves sportives.

Nous souhaitons accueillir l'Europe et le monde, à Paris et dans toute la France, dès maintenant et jusqu'en 2024 à travers ce projet tout d'abord olympique et paralympique, mais qui s'inscrit pleinement dans les orientations politiques de l'Europe sur le sport depuis l'adoption du traité de Lisbonne en 2008 et les premiers travaux de l'UE depuis 2011.

La candidature française aux Jeux olympiques et paralympiques est ainsi le reflet de la concrétisation des orientations proposées par plusieurs des présidences tournantes de l'Union européenne. A ce titre, Paris 2024 se veut une réponse aux travaux de la présidence lituanienne de 2013 sur la contribution du sport à l'économie de l'UE, et en particulier à la lutte contre le chômage des jeunes et à l'inclusion sociale. Parce que les valeurs de l'olympisme sont résolument celles de l'Union européenne, Paris 2024 poursuit le développement de la citoyenneté et de l'inclusion à travers le volontariat dans le sport au service des générations futures, dans le sens du projet de conclusions de la Présidence maltaise. Enfin, Paris 2024 se veut encore un laboratoire français et européen du sport et du développement durable en mettant en œuvre les conclusions de la présidence néerlandaise en 2015 sur l'intégrité et la bonne gouvernance des grands événements sportifs internationaux.

C'est fort de cette dynamique au bénéfice de l'Europe toute entière et de cet engouement que nous demandons le soutien du Conseil des Ministres des sports de l'Union européenne.